

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE TRAVAUX

**FORBACH – Hospitalor - Requalification- T
P09RU70M011**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la délibération n°15/026 du conseil d'administration du 16 septembre 2015, relative à un plan d'action spécifique concernant les friches hospitalières,

Vu la sollicitation de la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du site Hospitalor situé sur le territoire communal de Forbach en vue de l'implantation d'un équipement structurant,

Sur proposition du Président,

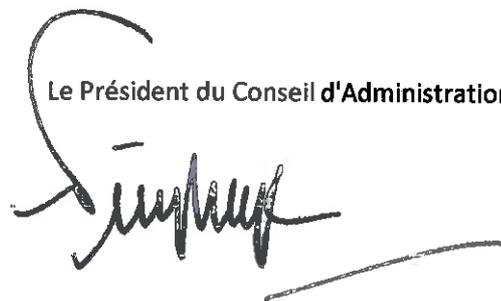
- approuve l'engagement de travaux de désamiantage, de déconstruction et de sécurisation sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 1 750 000 € TTC pris en charge en intégralité par l'EPFL et financés par les politiques qu'il porte, à savoir :

- 80% au titre de la politique de traitement des friches et des sites et sols pollués
- et 20% au titre des interventions exceptionnelles prévues par le PPI 2015-2019.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France la convention de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER